

SECRETARIAT GÉNÉRAL

BUREAU URBANISME

42 place Guillaume II L-2090 Luxembourg

Tél. : 4796-4105 / 4117 / 4159 / 2019

Fax : 22 34 65



DEMANDE COPIE DE PLANS (IMMEUBLE, PAP) DEMANDE CERTIFICAT ANNEE DE CONSTRUCTION

Type de demande

- Demande copie de plans immeuble
- Demande copie d'un PAP
- Demande année de construction d'un immeuble

Demandeur

Nom :	<input type="text"/>	Prénom :	<input type="text"/>
Matricule:	<input type="text"/>		
Code pays/postal,	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
localité : Rue, numéro :	<input type="text"/>		<input type="text"/>
Téléphone(s) :	<input type="text"/>	Fax :	<input type="text"/>
Courriel :	<input type="text"/>		

Situation de l'immeuble / PAP

Code pays/postal, localité :	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Rue, numéro :	<input type="text"/>		<input type="text"/>
Remarques :	<input type="text"/>		
Numéro cadastral :	<input type="text"/>		
Maison unifamiliale oui / non	<input type="text"/>	PAP partie écrite oui / non	<input type="text"/>
Immeuble résidentiel niveau / étage	<input type="text"/>	PAP partie graphique oui / non	<input type="text"/>

Remarques:

Veillez fournir avec la demande un " titre de propriété " ou l'accord du propriétaire

Signature

Référence : 23/06/2012 du 09 juillet 2012

Chapitre A-6 : Géomètre et architecte

plans – cartes – photos

Article 1.

Les tarifs dus pour la délivrance de plans, cartes et photos par l'Administration des services du géomètre et l'Administration de l'architecte sont fixés comme suit.

Article 2. Copies de plans

- a) Prix d'une copie par dimension et support

Dimension ou surface en m ²	Support papier	Support polyester	Support papier photo
DIN A4	3,00 €	7,00 €	26,00 €
DIN A3	6,00 €	14,00 €	48,00 €
DIN A2 s de 0,121 à 0,250	9,00 €	21,00 €	60,00 €
DIN A1 s de 0,251 à 0,500	15,00 €	36,00 €	78,00 €
DIN A0 s de 0,501 à 1,000	30,00 €	72,00 €	120,00 €

- b) Pour les copies aux dimensions supérieures à 1 m², il est dû par tranche de 0,5 m² un supplément de 6,00 € sur support papier et de 18,00 € sur support polyester.
- c) Pour les copies en couleur ou en noir/blanc réalisées par imprimante grand format sur la base de fichiers digitaux, les prix énoncés sub 2a) et 2b) sont majorés de 50%.

Article 3. Reproduction de documents en couleur ou en noir/blanc par scanner et imprimante à haute résolution ou photocopies

- a) Pour toute opération de scanner, un prix forfaitaire de 12,00 € est appliqué.
- b) L'impression des documents reproduits est délivrée aux tarifs énoncés à l'article 2.
- c) Pour les travaux de manipulation, le temps d'intervention est mis en compte à raison de 6,00 € par unité de travail d'un sixième (1/6) d'heure entamée.

Article 4. Extraits de la carte topographique 1/5000

- a) Le prix de la carte topographique à l'échelle 1/10000 en couleur est fixé à 30,00 €.
- b) Le prix de la carte topographique à l'échelle 1/5000 imprimée en couleur avec données altimétriques est fixé à 180,00 € pour la série de 27 feuilles, et à 54,00 € pour 6 feuilles du centre de la Ville.
- c) Des impressions d'extraits de la carte topographique 1/5000 avec ou sans données altimétriques sont délivrés aux tarifs énoncés à l'article 2.
- d) La mise en page est mise en compte à raison de 6,00 € par unité de travail d'un sixième (1/6) d'heure entamée.
- e) Les données digitales de la carte topographique sont délivrées au prix de 150,00 € par km². Ce prix est majoré de 20% pour les données altimétriques.

Article 5. Extraits du plan numérotage/Relevé alphabétique des rues et places

- a) Des extraits du plan de numérotage à l'échelle 1/2500 sont délivrés avec une majoration de 50% sur les tarifs énoncés à l'article 4.
- b) La mise en page est mise en compte à raison de 6,00 € par unité de travail d'un sixième (1/6) d'heure entamée.
- c) Le relevé alphabétique des rues et places (édition 2010) est mis en compte à raison de 2,50 € par unité.

Article 6. Orthophotos

- a) L'impression d'extraits d'orthophotos couleur à grande résolution est délivrée aux tarifs énoncés à l'article 2.
- b) Des extraits d'orthophotos couleur à grande résolution sous forme digitale sont mis en compte à raison de 60,00 € par km².

Article 7. Atlas topographique

Des copies ou extraits de l'atlas topographique à l'échelle 1/500 sont délivrés aux prix suivants :

- a) situation limitée aux assiettes de rues : 300,00 €/hectare
- b) situation représentée de façon intégrale : 360,00 €/hectare

- c) situation avec formes et altitudes des toitures : 420,00 €/hectare

Ces prix sont majorés de 100% pour la mise à disposition des données digitales de l'atlas topographique. Pour les extraits filtrés sur un ou plusieurs thèmes de la structure des données digitales, une réduction des prix est appliquée en fonction de la taille du fichier informatique.

Article 8. Plan d'aménagement général

- a) Partie graphique :

Le prix de vente pour une farde avec plan complet à l'échelle de 1/5000 (20 planches et 4 demi-planches) est fixé à 147,00 €.

Le prix de vente pour une planche séparée est fixé à 8,90 €.

Le prix de vente pour une «légende» est fixé à 5,90 €.

Le prix de vente de l'assemblage sur feuille unique (format A0) est fixé à 50,00 €.

- b) Partie écrite :

Le prix de vente pour une partie écrite PAG/règlement sur les bâtisses est fixé à 14,75 €.

- c) Conditions spéciales :

Le prix de vente pour un cahier «Les conditions spéciales» est fixé à 2,90 € par secteur.

Article 9. Réductions des tarifs

Les tarifs du présent règlement-taxi ne sont pas appliqués et les produits et services peuvent être offerts à titre gratuit pour les étudiants de l'enseignement primaire et secondaire ainsi que des cycles d'études post-secondaires dans l'intérêt de leurs études ou de recherches scientifiques sur présentation d'une demande motivée accompagnée d'une pièce justificative de la part de l'institut de formation.